

Accélérez vos projets de développement grâce au fonds de revitalisation Carrefour Hypermarchés

Un dispositif financier attractif pour accompagner les projets créateurs d'emplois

Les aides disponibles

❖ **Un fonds de prêt de 1 200 000 €**, en partenariat avec la Caisse d'Épargne à taux zéro et visant en priorité à **financer le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) des entreprises.**

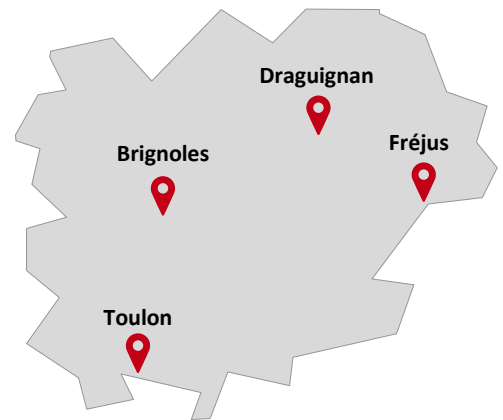
- 15 000 € de prêt par emploi créé
- A taux zéro
- Sans affectation
- Sans caution personnelle et sans frais de dossier
- Prêt sur une durée de 5 ans
- Plafond de 225 000€ par projet



❖ **Un fonds de subvention à la création d'emplois de 200 000 €**

- 5 000 € de subvention par emploi créé
- Plafond de 25 000€ par projet et pouvant accompagner maximum un tiers du programme d'emplois
- Indissociable du fonds de prêt**

Le périmètre d'intervention



Département du Var

Les critères d'éligibilité

Les projets sont soumis aux critères d'éligibilité suivants :

- Géographique** : PME implantées ou en cours d'implantation dans l'ensemble du département du **Var**.
- Activité** : tous les secteurs d'activité (hors agences d'intérim, grande distribution, professions libérales, intermédiaires financiers et assurances)
- Nature du projet** : projets de développement générateurs d'au moins 3 créations nettes d'emplois en CDI dans les 2 ans. Analyse du projet réalisée sur la base des **trois dernières liasses fiscales**

Les objectifs du dispositif

Carrefour Hypermarchés s'engage aux côtés des acteurs économiques du département du Var : il propose un **dispositif de revitalisation** visant à soutenir la création de **120 emplois pérennes** d'ici mars 2023.

La revitalisation, qu'est ce que c'est ?

Dans le cadre de la loi de cohésion sociale adoptée en 2005, les groupes de plus 1000 salariés procédant à des restructurations affectant leur bassin d'emplois sont assujettis à une obligation de revitalisation de leur territoire.

Cette obligation vise à en compenser les impacts, en soutenant le développement ou l'implantation sur le territoire de PME et de projets créateurs d'emplois.

Le cumul des aides

Les aides octroyées dans le cadre d'un dispositif de revitalisation sont des fonds privés.

A ce titre, elles sont cumulables avec d'autres financements complémentaires, sollicités dans le cadre de vos projets avec des partenaires bancaires, des organismes publics et privés.

Comment se déroule l'accompagnement ?

- Un consultant Alixio Revitalia vous accompagne tout au long du processus :
 - Première prise de contact
 - Analyse et formalisation de votre projet
 - Interface avec les différents acteurs du dispositif
 - Suivi des financements et des créations d'emplois
- Les projets éligibles seront présentés en Comité d'Engagement de la Convention de Revitalisation Carrefour qui statuera sur l'octroi, les modalités et le montant des aides attribuées.

Qui contacter ?

Camille KOLAN
06 29 63 09 57
camille.kolan@alixio.fr

Marion DREAN
06 46 07 49 10
marion.drean@alixio.fr

